

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL**

Envoyé en préfecture le 17/03/2025  
Reçu en préfecture le 17/03/2025  
Publié le  
ID : 089-200042356-20250313-1\_2025-DE

<p><b>DEPARTEMENT DE L'YONNE</b></p>	<p><b>Le treize mars deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente, le Comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes à ARGENTEUIL-SUR-ARMANCON, sous la présidence de Monsieur Rémi GAUTHERON.</b></p>
<p><b>ARRONDISSEMENT D'AVALLON</b></p>	<p><b><u>Etaient présents</u> :</b> Aisy-sur-Armançon : M. Christian FRANCOIS Ancy-le-Libre : Mme Véronique BURGEVIN Annoux : M. Jacques ROBO Argenteuil-sur-Armançon : M. Sébastien SCHIER CCCVT : M. Stéphane AUFRERE Chassignelles : M. Maryan TRUCHY Cheney : M. Thomas GRAPIN Collan : M. Francis GOGOIS Cruzy-le-Châtel : M. Jean-Pierre BRIGAND Cry-sur-Armançon : M. Claude DUBOIS Dannemoine : M. Eric KLOETZLEN Epineuil : M. Alain BŒUF Fleys : M. Xavier COLLON Fontaines-les-sèches : M. Hubert MONTENOT Fulvy : M. Robert HERBERT Jully : M. François FLEURY Junay : M Dominique PROT Pacy-sur-Armançon : M. Jean-Luc GOUX Pasilly : M. Julien GROGUENIN Pimelles : Mme Nadège GOUSSARD Roffey : M. Rémi GAUTHERON Rugny : M. Fabien GENET Sarry : Mme Danielle RIOTTE Sennevoy-le-Haut : M. Jean-Louis MARONNAT Stigny : M. Paul DE DEMO Tissey : M. Thomas LEVOY Tonnerre : M. Philippe GERTNER, M. Jean-François FICHOT Tronchoy : M. Jacques TRIBUT Vezinnes : M. Georges CUSSAC Villon : M. Anthony BELLEGANTE Viviers : M. Christian PICQ CCLTB : M. Thomas LEVOY, M. François FLEURY, M. Robert HERBERT, M. Dominique PROT, Mme Véronique BURGEVIN.</p>
<p><b>SYNDICAT DES EAUX DU TONNERROIS</b></p>	
<p><b><u>Nombre de délégués :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En exercice : 56</li> <li>- Présents : 37</li> <li>- Absents : 19</li> </ul> <p>dont ayant donné Pouvoir : 3</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Votants : 40</li> </ul>	
<p><b><u>Compétence EAU :</u></b></p> <p><b><u>Nombre de délégués :</u></b></p>	<p><b><u>Délégués titulaires absents excusés suppléés</u> :</b> CCLTB : Mme Nadine THOMAS est suppléée par M. Dominique PROT.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- En exercice : 49</li> <li>- Présents : 30</li> <li>- Absents : 19</li> </ul> <p>dont ayant donné pouvoir : 3</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Votant : 33</li> </ul>	<p><b><u>Délégués titulaires absents excusés non suppléés</u> :</b> Bernouil : M. Jean-Claude GALLY décédé n'est pas suppléé Châtel-Gérard : M. Régis MONOT Chichée : Mme Nathalie OUDIN (et son suppléant) Mélisey : M. Eric ROUSSEAU Molosmes : M. Dominique BUSSY</p>
<p><b><u>Compétence ASSAINISSEMENT COLLECTIF :</u></b></p>	<p><b><u>Délégués titulaires absents non excusés suppléés</u> :</b> CCLTB : Mme Delphine GRIFFON est suppléée par M. Robert HERBERT.</p>
<p><b><u>Nombre de délégués :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En exercice : 20</li> <li>- Présents : 16</li> <li>- Absents : 4</li> </ul> <p>dont ayant donné Pouvoir : 0</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Votants : 16</li> </ul>	<p><b><u>Délégués titulaires absents non excusés non suppléés</u> :</b> Béru : Mme Athénaïs LE COURT DE BERU Censy : M. Alexandre BARDET Dye : M. Bertrand BERLOT Gland : Mme Sandrine NEYENS Grimault : Mme Jacqueline DE DEMO Jouancy : Mme Laurence TRANSLER Nuits-sur-Armançon : M. Jean-Louis GONON Perrigny-sur-Armançon : M. Romaric JOLY Saint-Martin-sur-Armançon : M. Benjamin LEMAIRE Sennevoy-le-Bas : M. Dominique VARAILLES Yrouerre : M. Gilles GARNIER.</p>
<p><b><u>Compétence ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :</u></b></p>	<p><b><u>Délégués titulaires absents excusés ayant donné pouvoir</u> :</b> Gigny : M. Denis DUTARTRE a donné pouvoir à M. François FLEURY Serrigny : Mme Nadine THOMAS a donné pouvoir à M. Dominique PROT Vezannes : M. Laurent SEURAT a donné pouvoir à M. Thomas LEVOY.</p>
<p><b><u>Nombre de délégués :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En exercice : 5</li> <li>- Présents : 5</li> <li>- Absents : 0</li> <li>- Pouvoir : 0</li> <li>- Votants : 5</li> </ul>	<p><b><u>Secrétaire de séance</u> :</b> M. Anthony BELLEGANTE, délégué de Villon.</p> <p><b><u>Date de convocation</u> :</b> 28 février 2025</p> <p align="center"><b><u>Délibération n° 01-2025</u></b></p> <p align="center"><b><u>Objet : ADMINISTRATION GENERALE Vice-présidence vacante</u></b></p>

L'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales précise que "le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant" et que "le bureau est composé, d'un président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres du bureau"

Par délibération du comité syndical n ° 22-2020 du 6 août 2020, 3 vice-présidences ont été créées.

A ce jour, deux solutions s'offrent au SET :

- réélire un vice-président pour que le nombre de vice-présidents soit conforme avec la délibération du 6 août 2020.

En application de l'article L. 2122-7-1 du CGCT qui s'applique aux syndicats de communes par renvoi de l'article L. 5211-2 du même code, le comité syndical pourra décider que le nouveau vice-président occupera le même rang, dans l'ordre du tableau, que son prédécesseur. En l'absence d'une telle délibération, il deviendra 3ème vice-président et les deux vice-présidents déjà en exercice remonteront d'un rang dans le tableau.

- réduire par délibération le nombre de vice-présidents à 2. Les deux vice-présidents remontent alors d'un rang dans l'ordre du tableau.

Après discussions et échanges relatifs, Monsieur le Président propose au comité syndical de réélire un 3<sup>ème</sup> vice-président.

Monsieur Jean-Pierre BRIGAND passerait 1<sup>er</sup> vice-président et M Claude DUBOIS 2<sup>ème</sup> vice-président.

**Les délégués ACCEPTENT cette proposition.**

Monsieur le Président rappelle alors que les règles applicables à l'élection du Président et des membres du Bureau sont celles applicables à l'élection du Maire et des adjoints (art.L.2122-7 et suivants du CGCT). Le Président et les membres du Bureau sont élus au scrutin secret à la majorité absolue aux deux premiers tours, à la majorité relative au troisième. En cas d'égalité de voix, le plus âgé est déclaré élu.

L'élection des membres du Bureau est présidée par le Président déjà élu.

Monsieur le président demande à l'assemblée de procéder à l'élection, à bulletins secrets du 3<sup>ème</sup> vice-président.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Élection :

**3<sup>ème</sup> vice-président :**

Candidat :

- **Monsieur Thomas LEVOY, Maire-délégué titulaire de Tissey**

N'ayant pas d'autre candidat, Monsieur le Président fait procéder au vote à bulletin secret.

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 40
- bulletins blancs ou nuls : 6
- suffrages exprimés : 34
- majorité absolue : 18

A obtenu :

- Monsieur Thomas LEVOY : 34 voix

**Monsieur Thomas LEVOY ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 3<sup>ème</sup> vice-président.**

*Monsieur Thomas LEVOY a déclaré accepter d'exercer cette fonction.*

 Pour extrait conforme,  
Président,  
Monsieur GAUTHERON

Envoyé en préfecture le 17/03/2025

Reçu en préfecture le 17/03/2025

Publié le

ID : 089-200042356-20250313-1\_2025-DE